

ANNEXE IV

Lettre du Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon aux Présidents de parlement

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

24 février 2010

Madame / Monsieur...

Nous sommes à un moment charnière de notre action pour mettre en place une sécurité internationale qui repose sur un monde exempt d'armes nucléaires. Il y a quelques années, une dynamique s'est enclenchée dans ce sens grâce, pour une bonne part, aux efforts diligents de la société civile et des parlementaires.

J'ai souhaité faire ce qui m'incombe pour relancer l'action pour la paix et le désarmement. En octobre 2008, j'ai présenté une proposition en cinq points sur le désarmement nucléaire. Puissamment motivé par le soutien qu'a reçu cette initiative, je me suis réjoui, en particulier, de l'appel que l'Union interparlementaire a lancé aux parlements en avril 2009, les invitant à donner pour instruction à leurs gouvernements de soutenir cette proposition. Je salue les initiatives du Réseau parlementaire pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires et son action en faveur d'une convention sur les armes nucléaires.

Depuis 2008, nous constatons des progrès. La Fédération de Russie et les États-Unis ont négocié de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires stratégiques. Le Conseil de sécurité a tenu un sommet historique sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Des traités instituant des zones exemptes d'armes nucléaires sont entrés en vigueur en Afrique et en Asie centrale. Des appels au désarmement nucléaire mondial ont été lancés par de nombreux groupes, et des plans détaillés ont été formulés qui contenaient des idées pratiques pour parvenir à l'option zéro.

Pour alimenter cette dynamique dans la perspective de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, j'ai proposé un plan d'action pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Il repose sur un principe fondamental : le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement et sont indissociables. Dans ce plan d'action, je me suis engagé à réfléchir aux moyens de promouvoir une implication plus forte de la société civile et des parlementaires.

Les parlementaires et les parlements ont un rôle clé à jouer dans le succès du désarmement et de la non-prolifération. Les parlements accompagnent l'application des traités et accords mondiaux et concourent ainsi à l'état de droit et au respect des engagements pris.

Ils adoptent des lois qui renforcent la transparence et l'obligation de rendre compte, approfondissant ainsi la confiance, facilitant la vérification et instaurant des conditions propices à la poursuite du désarmement.

À un moment où la communauté internationale doit faire face à des défis sans précédent, les parlementaires ont un rôle de premier plan à jouer pour assurer durablement la sécurité mondiale et empêcher que des ressources précieuses soient détournées de la satisfaction des besoins de l'humanité. Ils peuvent, au moment d'arrêter les priorités budgétaires de leurs pays respectifs, déterminer quelles sommes doivent être investies dans la recherche de la paix et de la sécurité coopérative. A cette fin, les parlements peuvent mettre en place les structures institutionnelles d'appui à l'élaboration des mesures concrètes nécessaires.

J'entends donc profiter de cette occasion pour encourager tous les parlementaires à s'associer aux initiatives visant à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. En particulier, je demande aux parlementaires d'amplifier leur soutien à la paix et au désarmement, de faire entrer en vigueur les traités de désarmement et de non-prolifération, et de commencer à travailler dès maintenant sur les agendas législatifs qu'il faudra mettre en œuvre pour parvenir au désarmement nucléaire et le pérenniser.

Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous pour faire progresser le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Sincères salutations,
BAN Ki-moon